

(La motion est adoptée, et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

(A onze heures la séance est levée d'office, conformément au Règlement.)

### Vendredi 4 avril 1941

La séance est ouverte à trois heures.

#### SANCTION ROYALE

M. L'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la lettre suivante:

Ottawa, le 4 avril 1941.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable sir Lyman P. Duff, juge en chef du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat à trois heures et quinze minutes pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être

Monsieur,

Votre humble serviteur,

Le secrétaire adjoint du Gouverneur général,

F. L. C. Pereira.

#### TRAVAUX DE LA CHAMBRE

##### AJOURNEMENT DE PÂQUES

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, les honorables députés savent déjà que nous avons adopté une motion à l'effet que, lorsque la Chambre s'ajournera à six heures mercredi prochain, elle reste ajournée pendant une période de temps assez longue. Sauf erreur, la date de l'ajournement a été fixée avec l'entente que le budget serait peut-être déposé au commencement de la semaine prochaine. Le ministre des Finances (M. Ilsley) a annoncé que la chose est devenue absolument impossible. Des membres des deux côtés de la Chambre m'ont indiqué qu'un grand nombre d'honorables députés désireraient que l'ajournement de la Chambre pour le congé de Pâques eût lieu ce soir, trois jours avant la date d'abord arrêtée.

Je pense aussi qu'un grand nombre d'honorables députés sont déjà partis ou sont sur le point de quitter la capitale ce soir. Je voudrais demander au premier ministre (M. Mackenzie King) si le Gouvernement serait disposé à se rallier à une motion dont le résultat serait que, lorsque la Chambre s'ajournera ce soir à six heures, elle reste ajournée jusqu'après le congé de Pâques, au lieu d'ajourner mercredi prochain.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggarr): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire observer que j'ai appris il y a à peine cinq minutes l'intention de présenter cette motion. Je

tiens à ce qu'il soit clairement entendu que notre groupe ne demande pas l'ajournement ce soir et que même il s'y oppose.

Nous sommes d'avis que les règlements concernant le blé doivent être étudiés à fond avant notre départ pour le congé de Pâques. Nous n'avons eu aucune occasion de discuter ce projet et ces règlements. Le programme en question nous a été annoncé le 12 mars et nous l'avons brièvement discuté le 27 mars. Le texte des règlements a été distribué dans nos cases postales au cours de l'après-midi du 2 avril. Cette question constitue pour mes commettants le plus grave des problèmes. Je m'oppose nettement à quitter la Chambre avant que l'occasion nous ait été fournie de discuter cette question à fond afin que je puisse leur dire exactement ce qui en est avant qu'ils commencent les semailles.

Voici un autre avis: Par suite de l'état économique dû à la situation où se trouve l'agriculture dans l'Ouest canadien, les provinces de la Saskatchewan et du Manitoba en particulier, et probablement aussi l'autre province des Prairies, l'Alberta, ont gravement besoin de secours à l'heure actuelle, état de choses dont il n'a pas encore été tenu compte au cours de la présente session. Nous ne croyons donc pas à propos d'approuver une motion dans ce sens que pourrait proposer le premier ministre.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, je fais mienne l'opinion exprimée par l'honorable représentant de Rosetown-Biggarr (M. Coldwell). Je ne suis pas du tout satisfait de la manière dont il nous a été donné de traiter les graves questions qui se présentent à nous cette année. Personne n'en est à blâmer, je crois, mais il nous faudrait étudier certains sujets d'importance primordiale pour le pays à l'heure actuelle. Il n'y a pas que les producteurs de blé qui soient dans une situation très grave, l'agriculture en général au pays se trouve en un état précaire. Je me demande pourquoi nous ne resterions pas ici trois ou quatre jours afin d'entendre les opinions des honorables députés sur ces questions, même si nous ne faisons rien pour les régler.

Je n'ai pas soulevé d'objection lorsqu'on nous a proposé un congé du 9 au 28 avril, mais je me suis dit que c'était perdre beaucoup d'un temps précieux. A notre retour le 28, nous n'aurons plus le loisir d'étudier convenablement ces questions. Je ne cherche pas à faire de l'obstruction, mais je ne puis me prononcer en faveur de la prolongation du congé. Je ne fais là qu'exprimer les sentiments qui animent les gens de ma circonscription et de ma province.